



DEMANDE D'AIDE A LA REPARATION DU VEHICULE

N° Allocataire :

Votre NOM / Votre Prénom :

REPARATION DU VEHICULE

Réparation de votre véhicule personnel

Pour bénéficier de cette aide, vous devez remplir les conditions d'accès inscrites au Règlement Intérieur d'Action Sociale de la CAF des ARDENNES (disponible sur le CAF.FR).

☐ Votre quotient familial doit être inférieur ou égal à 700 €uros.

☐ Vous avez des enfants à charge.

☐ Vous bénéficiez de prestations familiales.

Le montant du prêt s'élève à **600 euros maximum** remboursable sur 12 mois sur vos prestations familiales.

➤ Quelles réparations voulez-vous entreprendre sur votre véhicule :

Montant du devis : €

Montant du prêt demandé (maximum 600 €uros) : €

Cette somme sera versée directement au garage ayant établi le devis de réparation.

➤ Comment financerez-vous le reste des réparations figurant sur le devis (si le prêt ne finance pas la totalité des réparations) :

☐ Une autre aide financière : €

☐ Des fonds propres : €

Joindre obligatoirement :

☐ Le devis de moins de 2 mois du garage faisant apparaître votre nom et l'immatriculation du véhicule

☐ Le RIB du garage (entreprise)

☐ Le numéro SIRET du garage (entreprise) :

☐ **Une photocopie de la carte grise du véhicule**



00000001020500000000

Important :

- Nous vous conseillons d'étudier votre budget familial et de déterminer si vous pourrez faire face au remboursement de ce prêt ?
- Ce prêt n'est pas cumulable avec un autre prêt de la CAF.
- Si vous rencontrez des difficultés pour compléter ce dossier, vous pouvez vous faire aider par une Assistante Sociale ou une Conseillère en Economie Sociale et Familiale.
- Vous ne devez pas engager les dépenses avant d'avoir obtenu l'accord de la Caf.
- **Remboursement du prêt**

Il s'effectue par des retenues mensuelles sur les prestations familiales pendant 12 mois maximum.

➤ Versement

Le prêt est versé directement au(x) fournisseur(s) dès réception du contrat de prêt signé

Déclaration sur l'honneur :

Nous certifions (1) :

- ☐ Avoir déposé un dossier auprès de la commission de surendettement des particuliers
- ☐ Ne pas avoir déposé un dossier auprès de la commission de surendettement des particuliers

(1) Cocher la case correspondante

Le / /

A

Signature de l'allocataire

(non obligatoire si la demande est complétée en ligne et transmise par voie électronique via la fonctionnalité « Transmettre un document » accessible depuis votre espace personnel « Mon Compte » du site Caf.fr)

Signature du conjoint(e)

(non obligatoire si la demande est complétée en ligne et transmise par voie électronique via la fonctionnalité « Transmettre un document » accessible depuis votre espace personnel « Mon Compte » du site Caf.fr)

Si vous êtes sous tutelle : cachet et signature obligatoires de la tutrice ou du tuteur précédée de la mention « bon pour accord » :



00000001020500000000